

2021/12/11

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 07 décembre 2021 - Délibération n° 2021/12/11

**Objet : Proposition de plan de financement prévisionnel du poste de chef de projet « économie, emploi, formation » au titre du contrat de cohésion et de dynamisation Ouest et Sud Creusois 2018-2021, et demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022**

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 30 novembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaients présents :** COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – SIMON CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – BOSLE Alain - GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PICOURET Michel.

**Etaients excusés :** DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUGUAY Jean-Pierre – MEYER Christian - POITOU Delphine- AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

**Pouvoirs** (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. Mme. FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
4. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques .
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
8. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
9. M. DUGUAY Jean Pierre donne pouvoir à M. LAROCHE Michel
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
11. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

**Suppléance :** M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

**Secrétaire de séance :** M. DERIEUX Nicolas

En exercice	Présents	Votants			
64	38	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	-	-	-	-	-

Vu la délibération de la séance plénière du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine au règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale, notamment l'ingénierie territoriale ;

Vu le contrat de cohésion et de dynamisation Ouest et Sud Creusois signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine;

Le Président rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine finance annuellement, dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation Ouest et Sud Creusois, une partie du coût total du poste de chef de projet « économie, emploi, formation » (poste chargé de mission « économie »), sur la base 60 % de 0,5 ETP, la subvention régionale étant plafonnée à 15 000 €.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Recettes
Salaire chargé sur 12 mois chef de projet « économie, emploi, formation » sur la base de 0,5 ETP 28 548,18 €	Région Nouvelle-Aquitaine (fiche DATAR : « soutien à l'ingénierie ») 60 % de 0,5 ETP plafonnés (52,54 %) 15 000,00 €
	CC Creuse Sud Ouest (47,46%) 13 548,18 €
<b>Total dépenses (0,5 ETP) 28 548,18 €</b>	<b>Total recettes 28 548,18 €</b>

Considérant la nécessité de cette ingénierie pour conduire des actions structurantes pour le tissu économique local, le Président demande au Conseil de se prononcer sur ce plan de financement et pour solliciter la Région sur le financement dédié au titre de l'année 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel de 0,5 ETP du poste de chef de projet « économie, emploi, formation » de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, pour l'année 2022 ;
- Autorise le Président à solliciter la subvention régionale affectée à ce poste ;
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

